

deux partis assumeraient la responsabilité des déficits qui pourraient se produire dans l'administration de ce chemin de fer. C'est là ce qu'ils promirent. Je crois comprendre maintenant que l'honorable ministre des Chemins de fer nous a dit que si un employé conservateur de l'Intercolonial se mêle activement de politique, il sera congédié. Est-ce bien ainsi que je dois interpréter ses paroles ?

L'honorable M. EMMERSON : J'ai dit que tout employé prenant une part active à une élection serait congédié. Il pourra, cependant, voter comme bon lui semble.

M. R. JOHNSTON : Congédierait-on, aussi, un employé libéral qui s'entremettrait activement, dans une élection, en faveur d'un candidat libéral ?

L'honorable M. EMMERSON : Je viens de répondre à toute ces questions.

M. R. JOHNSTON : L'honorable ministre n'a traité qu'un seul côté de la question. Il a dit que si un employé conservateur s'entremet activement contre le gouvernement—

L'honorable M. EMMERSON : J'ai dit cette après-midi que j'allais m'enquérir de tout cela, qu'on m'avait fait des plaintes des deux côtés et que je m'efforcerais d'y faire droit sans me soucier de la nuance politique de ceux dont on prétendait avoir raison de se plaindre. J'ai dit que je chercherais d'abord à m'assurer où étaient les coupables, puis que je déciderais ensuite ce qu'il faudrait faire.

M. R. JOHNSTON : L'honorable ministre a dit que si un employé conservateur prenait part à une élection, il serait congédié ; mais il ne nous a pas dit ce qu'il ferait si le coupable se trouvait être un libéral.

L'honorable M. EMMERSON : Je me suis parfaitement expliqué là-dessus.

M. R. JOHNSTON : Je ne suis pas plus avancé qu'avant. Si c'est un conservateur qui prend part à une élection, il est aussi sûr que le soleil luit qu'il sera congédié. Eh bien ! si on peut prouver à l'honorable ministre qu'un employé libéral se soit entremis activement dans une élection, sera-t-il aussi congédié ?

M. BLAIN : L'honorable ministre pourrait-il nous dire combien il y a d'employés, actuellement, sur l'Intercolonial, comparativement à 1896 ?

L'honorable M. EMMERSON : Je ne puis pas donner cela au pied levé.

M. BLAIN : Il me semble que l'honorable ministre devrait être prêt à répondre à cette question, car nous en sommes présentement à étudier les frais d'exploitation de l'Intercolonial.

L'honorable M. EMMERSON : J'ai écrit à Moncton pour avoir ces renseignements.

M. JOHNSTON.

M. DANIEL : Ce débat dure déjà depuis longtemps. Ce qui en fait surtout l'intérêt, c'est que nous pouvons maintenant nous expliquer parfaitement comment il se fait que le déficit se soit trouvé si énorme l'année dernière sur l'Intercolonial. Je ne veux pas prolonger inutilement cette longue discussion, mais si l'honorable ministre des Chemins de fer veut bien me le permettre, je lui poserai une question. Je remarque que l'honorable ministre a parlé hier, entre autres choses, du surcroît de dépenses nécessitées pour les réparations des locomotives, des wagons de voyageurs, des wagons-poste, et des fourgons de bagages et de messageries. Je crois que c'est le 1er juillet qu'un accident assez grave s'est produit sur l'Intercolonial, près de Truro. J'ignore quelle a été la cause de cet accident, mais les journaux ont parlé d'une extension des rails. L'honorable ministre nous a dit plusieurs fois, hier et aujourd'hui, que la voie de l'Intercolonial ne laissait absolument rien à désirer. Cela n'aurait pas lieu d'étonner, car Dieu sait si nous en avons dépensé de l'argent pour mettre cette voie en bon état. Il est fort heureux que nous n'ayons pas eu de pertes de vies à déplorer dans cet accident, mais les dommages au matériel roulant ont été fort considérables. Cet accident est arrivé après le 30 juin, c'est-à-dire le 1er juillet, et naturellement il n'en saurait être question dans cet exercice 1903-04. L'honorable ministre n'a fait aucune allusion, dans ses remarques, aux accidents qui se produisent sur l'Intercolonial. Cependant, un rapport de ce genre ne saurait être complet sans nous parler de ces accidents. Je ne peux pas dire, dans le moment, s'il s'est produit d'autre accident, l'année dernière, que celui dont je viens de parler, mais je n'en persiste pas moins à dire qu'aucun rapport de ce genre ne peut être complet sans aborder ce sujet important. Je crois comprendre qu'une forte partie des réparations de locomotives, wagons et fourgons est due à des accidents et non pas à la détérioration du matériel. L'honorable ministre serait-il assez bon de nous dire à quelle cause il faut attribuer le dernier accident qui s'est produit sur l'Intercolonial.

L'honorable M. EMMERSON : Les wagons endommagés à la suite d'accidents sont réparés dans les ateliers de Moncton, et ces frais sont portés au compte du revenu. Des accidents se produisent, malheureusement, de temps à autre. Mon honorable ami nous dit que l'accident du 1er juillet est dû à l'extension des rails. Ce sont là de pures conjectures. L'inspecteur de la commission des chemins de fer a ouvert une enquête à ce sujet. Il est arrivé encore un autre accident depuis quelques mois. Je veux parler de celui de Milford, entre Halifax et Truro. Cet accident a été causé par le train du Pacifique. Le train dérailla et roula en bas d'un talus, et les dommages aux wagons ont été considérables.